



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230609-20230607-DE

Délibération n° 2023-06-07

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
01/06/2023
Date d'affichage :
01/06/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 17
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FOURCADE, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. RIBETTE.

Absents excusés : M. JACOTTIN, Mme FERRER, M. OCHEM, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. MAUBOULES, Mme WEISS, Mme LABOURET, M. ARCHAMBEAU, Mme SCHIANO, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Pouvoirs : M. JACOTTIN à M. BALMORI, Mme FERRER à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM à M. CABANES, M. MAZODIER à Mme LOURAU, Mme AUCLAIR à M. CHAVIGNE, M. NASSIEU-MAUPAS à Mme FOURCADE, M. MONTAUT à M. TALAALOUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. MAUBOULES à M. BAYSSAC, Mme WEISS à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, M. ARCHAMBEAU à M. LALANNE, Mme FLOUS à M. RIBETTE, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : M. TALAALOUT

N° 2023-06-07

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION BILLÉROISE À PETERSBERG EN ALLEMAGNE

RAPPORTEUR : M. Julien BAYSSAC

La ville de Peterberg, jumelée avec Billère depuis avril 1999, invite des représentants de la commune de Billère à participer à la « Nuit du Gospel » qui aura lieu le 14 octobre 2023 à Petersberg.

A cette occasion, la ville de Billère sera représentée par une délégation du Comité consultatif « Jumelage et relations internationales » accompagnée de membres de l'association Blues café.

Il est proposé, dans le cadre des actions de jumelage entre Petersberg et Billère, de prendre en charge les frais de déplacement de cette délégation, composée des personnes suivantes :

- Mme MATHIEU-LESCLAUX Véronique (élue)
- M. OCHEM Julien (élu)
- M. BAYSSAC Julien (élu)
- Mme GACHASSIN Marie-Claude (Comité de jumelage)
- Mme SUHAS Céline (Association Blues café)
- Mme DAUGE Rosane (Association Blues café)
- Mme MULLER Johanne (Association Blues café)
- Mme VERGE Catherine (Association Blues café)
- Mme MADRONA Arlette (Association Blues café)
- Mme CASNAVE Annie (Association Blues café)

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 mai 2023,

Le Conseil municipal invité à délibérer décide :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de déplacement de la délégation billéroise susnommée à Petersberg ;
- **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

